

20 SECONDES

JUSTICE

Dieudonné sommé de couper une vidéo

La justice a ordonné mercredi à Dieudonné de retirer deux passages de la vidéo « 2014 sera l'année de la quenelle » diffusée sur son compte YouTube et vue plus de trois millions de fois. Saisi en référé, le tribunal de grande instance de Paris a estimé qu'un de ces passages constituait une contestation de crimes contre l'humanité et le second une provocation à la haine raciale.

SOCIÉTÉ

Etre parent n'est pas un passage obligé

Ils sont 6,3 % des hommes et 4,3 % des femmes à déclarer ne pas vouloir d'enfant. Parce qu'ils affirment être « bien » ainsi ou « veulent rester libres », révèle mercredi une enquête de l'Ined (Institut national d'études démographiques). Des chiffres qui demeurent faibles car « la pression sociale pour avoir des enfants est forte », souligne l'Ined. La moitié des personnes volontairement sans enfants sont en couple.

DRÔME

Un adolescent retrouvé pendu à son lit

Un adolescent de 13 ans a été retrouvé pendu à son lit, pieds et mains liés, mercredi au domicile familial de Chantemerle-les-Blés (Drôme), les enquêteurs envisageant à ce stade aussi bien un suicide qu'un jeu qui aurait mal tourné.

SEINE-SAINT-DENIS

Une fillette meurt dans l'incendie d'un camp

Une fillette bulgare de 8 ans est morte dans l'incendie qui a ravagé dans la nuit de mardi à mercredi un important camp de Roms de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Environ 80 personnes de ce bidonville de 500 m² installé depuis plusieurs années ont perdu leur habitation précaire.

RESSOURCES Les permis d'exploration se multiplient dans le pays

Les mines refont surface

Céline Boff

Un dossier enterré, les mines ? Pendant plus de vingt ans, les sous-sols de l'Hexagone ont été laissés à l'abandon. Mais la trêve est terminée. Mardi, Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif, a accordé un permis d'exploration à Variscan Mines. Qui va partir à la recherche d'or et d'argent dans le Maine-et-Loire. Ce n'est pas une première. En juin, cette même société avait décroché un autre permis, cette fois-ci pour explorer les sous-sols de la Sarthe et de la Mayenne. Et cinq mois plus tard, une autre entreprise, Cominor, obtenait quant à elle le droit d'aller fouiller une partie de la Creuse. En moins d'un an, trois permis d'exploration ont donc été accordés et le rythme devrait s'accroître : une dizaine de demandes d'autorisation sont déjà dans les tuyaux.

« Demande croissante »

Pourquoi les entreprises s'intéressent-elles soudainement aux sous-sols français ? « Parce que les pays émergents ont de plus en plus besoin de métaux. Cette demande croissante fait grimper les prix, notamment de l'or et du cuivre », répond Thomas Porcher, économiste spécialisé dans les matières premières. « Du coup, l'extraction,



La mine d'or de Salsigne, dans l'Aude, n'est plus exploitée depuis des années.

même de petites quantités, devient rentable et cela explique la volonté des entreprises de forer en France. » D'autant plus que certains métaux très demandés pourraient bientôt manquer aux industriels européens, alors qu'ils

sont présents dans les sous-sols du Vieux Continent. C'est le cas de l'antimoine, que l'on retrouve dans les lubrifiants, les pigments ou encore les catalyseurs. Mais aussi de nombreux autres « métaux mineurs » et de « terres rares », indispensables à de multiples équipements (rails, fuselage des avions, etc.) et produits de haute technologie (panneaux photovoltaïques, écrans plats, téléphones mobiles, etc.). Dans un rapport publié en juillet, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective recommandait ainsi à la France d'aller chercher ces ressources minières présentes sur son territoire. ■

« Perspectives de croissance »

Les permis accordés se limitent à une simple exploration. Mais, sachant que les sociétés autorisées vont investir de 3 à 12 millions d'euros dans ces opérations, il y a de fortes chances qu'elles obtiennent par la suite des permis d'exploitation. D'autant plus qu'elles ont le soutien du gouvernement. Arnaud Montebourg veut en effet que la France « redevienne une terre de mines », ce qui ouvrira « d'importantes perspectives de croissance pour les territoires ».

JUSTICE

L'ombre de la prison pour Kerviel

« Evidemment, j'ai peur ! » En septembre, Jérôme Kerviel confiait à 20 Minutes son inquiétude à l'idée de retourner en prison. Ce jeudi, la Cour de cassation examine le pourvoi de l'extrader, condamné en appel à trois ans de prison ferme et à rembourser 4,9 milliards d'euros à la Société générale. Pour l'instant, il a fait 47 jours de détention provisoire, mais si la cour rejette son pourvoi, il devra finir sa peine. Tout en reconnaissant une part de responsabilité, Jérôme Kerviel continue de marteler que sa banque connaissait ses

agissements. « Une victime négligente n'est pas pour autant une victime consentante », lui rétorque Yves Le Baut, l'avocat général. Jérôme Kerviel se fait surtout du souci pour sa mère malade : « Je ne veux pas qu'elle meure en se disant que j'ai sali notre nom », lâche-t-il. C'est pour cela qu'il se bat. En septembre, il avait saisi les parlementaires afin d'obtenir la mise en place d'une commission d'enquête. Il avait reçu le soutien de Jean-Luc Mélenchon, de la socialiste Marie-Noëlle Lienemann et d'Eva Joly. Sans succès. ■ V. V.



Jérôme Kerviel en septembre.